



L'EPFA Guyane soutient le développement de la profession d'urbaniste en accueillant l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes en partenariat avec l'AUDEG.

La venue de l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes (OPQU) en Guyane les 19 et 20 mars est un signal fort pour reconnaître des compétences existantes sur le territoire, augmenter le nombre d'urbanistes dans ses structures publiques, parapubliques et privées. Cette compétence sera de plus en plus recherchée pour relever les défis de la structuration du foncier, de l'aménagement du logement et de la rénovation urbaine en Guyane.

L'OPQU en session d'audition pour la première en fois en Guyane les 19 et 20 mars 2018

Comment vont se dérouler les auditions ? La session du 20 mars se tiendra dans les locaux de l'EPFA Guyane. Une vingtaine de professionnels oeuvrant dans le domaine de l'urbain participeront pendant deux jours aux auditions pour se voir attribuer ou pas, une qualification d'urbaniste au terme d'un oral de 45 minutes de présentation de projets réalisés. **Pour Denis Girou, directeur général de l'EPFA Guyane** « *C'est une opportunité pour les professionnels de la ville, ceux qui la pensent, d'acquérir une compétence reconnue. Cette qualification est un enjeu quand on sait que la Guyane a besoin de logements, de routes, de services publics et de plus d'urbanistes !* ».

Cette qualification est aussi une reconnaissance de compétences sur le cœur du métier, un atout pour des carrières diversifiées géographiquement, reconnue à l'international (Québec) et que l'OPQU souhaite étendre à d'autres pays.

Qu'est ce qu'un urbaniste ? L'office professionnel de qualification des urbanistes (OPQU), dans son référentiel « *Le métier d'urbaniste : domaines d'activités, fonctions et compétences* », recense 7 domaines d'activités et de compétences : analyse et prospective territoriale, conception urbaine, production d'opérations, gestion urbaine du droit des sols, coordination et pilotage de projets territoriaux et urbains, animation de projets territoriaux et urbains, production des savoirs.

Une nouvelle perspective pour accompagner le développement du territoire

En conséquence de l'explosion démographique sur son territoire, la Guyane est passée de 213 000 habitants en 2009 à plus de 250 000 aujourd'hui. Et, selon l'INSEE, la population pourrait atteindre 574 000 habitants en 2040. La question du logement est un thème d'autant plus central que le surpeuplement touche plus particulièrement les familles en situation de précarité. Parallèlement à l'agrandissement du parc de logements sociaux, il s'agit également de faire émerger de nouveaux modèles de production de logements qui permettent de loger des familles dont les ressources sont très limitées et irrégulières. Autour de cette dynamique la conception de l'espace public est un enjeu indispensable pour améliorer le cadre de vie des habitants.

Cependant il n'y a pas d'habitat sans développement économique et pas d'économie sans logement. Face à ce processus, la constitution d'un équilibre à la bonne échelle du territoire est une préoccupation majeure pour l'aménagement de la Guyane.

« Les projets d'aménagement en cours et à venir en Guyane vont nécessiter des compétences d'urbanistes et une forte capacité de production des entreprises du BTP pour répondre aux objectifs de construction de logements. » Denis Girou, directeur général de l'EPFA Guyane

L'EPFA Guyane œuvre pour le développement cohérent et durable du territoire, adapté aux spécificités amazoniennes autour de trois principaux champs d'actions : l'action foncière, l'aménagement urbain durable et le développement économique et agricole du territoire. Suite au décret du 14 décembre 2016, définissant des périmètres d'une opération d'intérêt national (OIN) en Guyane, L'EPFA Guyane s'est vu confier par l'Etat (Décret n°2016-1865 de création de l'EPFA de

Établissement Public
Foncier et d'Aménagement
de la Guyane
La Fabrique Amazonienne
14, Esplanade de la cité d'affaire
CS 30059
97351 MATOURY

www.epfag.fr

Contacts presse

Cécile Ducrocq
c.ducrocq@epfag.fr
Port : 06 94 48 24 50

Agence Manifeste
Rachel Brunella
rachel.brunella@manifeste.fr
Port : 06 21 03 08 30
Tél : 01 55 34 99 84

Guyane du 23 décembre 2016) la mise en œuvre de la 1^{ère} OIN en Outre-Mer, qui coïncide avec les périmètres de développement urbain du Schéma d'Aménagement Régional (SAR). Cette OIN multi-site permettra la mobilisation des moyens de l'État pour répondre aux besoins en matière de logements, d'équipements et de transport, de développement économique, d'éducation et d'emploi. Elle s'appuie sur une organisation spécifique aux besoins du territoire et des 24 périmètres concernés.

À l'horizon 2030, l'objectif principal de l'EPFA Guyane est de permettre la **construction d'environ 30 000 logements** accompagnés des infrastructures et services nécessaires. Le besoin est estimé entre 4 400 et 5 200 logements neufs tous les ans. Les projets et les aménagements décidés en concertation avec les collectivités concernées et réalisés par l'EPFA Guyane répondent à des critères de mixité sociale, de durabilité, d'adaptabilité des habitations. **Face à de telles prérogatives, la Guyane a besoin de professionnels de l'urbain pour soutenir et accompagner l'aménagement du territoire. Pour Denis Girou, directeur général de l'EPFA Guyane « Il s'agit de rattraper le retard et d'anticiper les besoins de la Guyane pour résorber l'habitat informel et loger ses habitants».**

Twitter : @EpfaGuyane

Site : www.epfag.fr

À propos de l'EPFA Guyane : créé en 1996, l'EPAG (établissement public d'aménagement de Guyane) a changé de statut au 1^{er} janvier 2017 pour devenir un EPFA (établissement public foncier et d'aménagement). Il est dirigé par Denis Girou. Rodolphe Alexandre ; Président de la Communauté Territoriale de Guyane (CTG), a été nommé président du conseil d'administration. L'établissement sera, cette année, doté progressivement de 5 803 hectares de foncier appartenant à l'État et recevra un financement d'environ 6 millions d'euros pour conduire les études nécessaires aux futures opérations d'intérêt national. L'EPFA Guyane, à statut particulier, s'inscrit dans une perspective de développement cohérent et durable du territoire, adapté aux spécificités amazoniennes. **Sa mission s'articule autour de trois axes : faire la ville amazonienne durable**, dans le cadre de sa mission d'établissement public d'aménagement ; **maîtriser le foncier** pour les projets publics de demain dans le cadre de sa mission d'établissement public foncier ; **contribuer au développement économique** du territoire et participer **au développement agricole** de la Guyane. Une Opération d'intérêt National, à laquelle les élus de Guyane ont été associés, a été instaurée par décret le 14 décembre 2016. Elle s'organise autour de trois bassins d'urbanisation : Saint-Laurent du Maroni et Mana, Kourou, la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, représentant 24 périmètres géographiques différents. **La Guyane est la première opération d'intérêt national ultramarine. Elle sera mise en œuvre par l'EPFA Guyane.**